



**Association Départementale de Défense des
Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis**

26, avenue Gabriel Péri – 93120 La Courneuve
Tél. 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-mail : addeva93@wanadoo.fr
Site Internet : addeva93.fr

**JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS
N°10 (avril 2020)**

Éditorial

Chers amis,

La pandémie du coronavirus COVID 19 a obligé notre association à prendre des mesures exceptionnelles pour continuer à soutenir et aider les victimes de l'amiante et les familles, sans mettre en danger nos adhérents, nos bénévoles ou Nassera, notre secrétaire administrative.

- Le local de l'Addeva 93 à la Courneuve est fermé jusqu'à nouvel ordre.
- Vous pouvez continuer à nous téléphoner au 01 48 37 34 64 de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h du lundi au jeudi.
- Vous pouvez continuer à envoyer des mails.
- Le courrier ne sera relevé qu'une fois par semaine.

Nous savons que beaucoup d'entre vous sont âgés, qu'ils ont des problèmes respiratoires et une santé fragilisée par une maladie liée à l'amiante.

NOS RECOMMANDATIONS :

- Ne prenez aucun risque, restez à la maison,
- Si vous êtes vraiment obligés de sortir, munissez-vous d'une autorisation dérogatoire, protégez vos voies respiratoires (bouche, nez) par un masque ou au minimum une écharpe, restez à distance d'un mètre
- Lavez-vous fréquemment les mains,
- Si vous avez de la fièvre, si vous respirez mal, téléphonez à votre médecin ; en cas d'importantes difficultés respiratoires, appelez le SAMU (le 15)

Nous savons que beaucoup d'entre vous vivent mal cette situation qui impacte votre vie quotidienne et celle de vos proches. Gardez courage et prenez soin de vous !

Nous nous organisons pour garder le contact avec vous.

**PENDANT LE CONFINEMENT, L'ADDEVA CONTINUE
À VOUS SOUTENIR ET À VOUS DÉFENDRE.**

Alain Bobbio, Jean-Paul Mercier, Henri Boumandil, Nassera Hamidi

Un petit mot de Nassera



Bonjour à toutes et à tous,

Comme la plupart d'entre vous, nous sommes confinés à la maison.

Pour ma part, je suis avec mon mari et mes enfants. C'est une situation inédite qui demande une réorganisation des espaces, du temps et de la bienveillance, afin que chacun puisse trouver son équilibre et télé-travailler dans les meilleures conditions.

L'ADDEVA93 a opté pour cette formule afin de maintenir un lien avec vous, de continuer à vous accompagner dans vos démarches, et vous permettre de communiquer des documents par mail pour assurer le suivi de vos dossiers.

Pour cela, la ligne téléphonique a été transférée à mon domicile et je dispose de l'ordinateur portable de l'association pour suivre les dossiers en cours.

Les conséquences de cette situation sont très nombreuses. En ce qui nous concerne, nous avons été informés que les délais d'instruction des dossiers sont très ralentis et les procédures sont reportées par la CPAM, le FIVA et le TGI mais les contacts par mail sont assurés.

Avec les cabinets d'avocats nous continuons à gérer les dossiers sensibles.

Maintenir le lien est essentiel pour nous, j'ai donc contacté certains d'entre vous depuis le début de ce confinement afin de mesurer l'impact de cette crise sanitaire sur la vie quotidienne.

Voici quelques conversations que j'ai eues :

- Mme V. atteinte d'un mésothéliome, vit seule dans le sud de la France. Elle prend les choses avec philosophie : « *je vis seule mais j'ai des contacts tous les jours avec mes sœurs qui vivent en Normandie. Ma voisine s'occupe de mes courses. Je m'occupe en bichonnant ma maison, je lis beaucoup, j'écoute de la musique classique et je regarde des documentaires à la télévision. Ma maladie m'a rendue très vulnérable donc je respecte scrupuleusement les consignes de prévention.* »

- J'ai contacté également M. B. qui sort d'une hospitalisation liée à ses problèmes respiratoires. « *Je vis avec ma femme, mon fils et ses enfants.*

Heureusement je suis très bien entouré, car récemment mon frère est décédé de ce terrible virus et je suis très affecté par sa disparition. Nous vivons une double peine car nous n'avons pas pu le voir. De plus nous ne pouvons pas faire rapatrier le corps dans notre village en Algérie donc l'enterrement est prévu en France en comité restreint avec des contraintes inhabituelles. »

- M. M. se trouve en centre de rééducation pulmonaire depuis 3 mois et ne pourra malheureusement pas rentrer chez lui comme prévu mi-avril : « *J'ai terminé ma cure mais les mesures de confinement m'obligent à rester dans le centre comme tous les autres curistes pour une période indéterminée. Il n'y a plus de soins spécifiques. Nous prenons nos repas dans nos chambres mais nous pouvons sortir dans le parc du centre à certains moments de la journée.* »

- M. Z. vit dans le midi de la France avec sa compagne. Il fait déjà chaud en ce moment et il profite de son jardin. Il est atteint d'une maladie spécifique de l'amiante et récemment son médecin a diagnostiqué une nouvelle maladie : « *Je tousse beaucoup en ce moment cela me fatigue et me procure beaucoup de désagréments. Je vais commencer un nouveau protocole de chimio et me rendre à l'hôpital plus souvent ce qui va demander beaucoup de vigilance et de patience.* »

Pour ceux d'entre vous déjà éprouvés par la maladie, cette situation exceptionnelle interroge plus particulièrement. N'hésitez pas à questionner votre médecin sur les problèmes d'ordre médical et si besoin contactez-nous pour échanger encore plus en cette période où nous devons maintenir la distance physique.

Prenez soin de vous en restant chez vous.

Amicalement

Nassera HAMIDI

Pour faire soi-même un masque en tissu



Quand on est obligé de sortir, pour se protéger, mieux vaut un masque fait à la maison que pas de masque du tout.

On trouve des explications, des patrons et des séquences vidéo sur le site Internet de la revue 60 millions de consommateurs :

<https://www.60millions-mag.com/2020/04/08/voici-les-modeles-de-masques-maison-valides-par-l-afnor-17366>

Cinq questions à Henri



Tu es confiné à la maison, comme tout le monde. Comment vis-tu la situation ?

Dans deux mois, j'aurai 89 ans. Après une vie de dur labeur, je suis en retraite depuis 1996. C'est une retraite active : je travaille pour l'Addeva 93 depuis 20 ans. Aujourd'hui, comme tout le monde, je me retrouve bloqué à la maison depuis 3 semaines. C'est la première fois depuis 20 ans que je n'ai pas de contact direct avec des victimes de l'amiante et des veuves que j'aidais et auxquelles je remontais le moral. Cela me manque beaucoup.

Comment occupes-tu tes journées ?

Je reste à la maison avec mon épouse. Je trouve toujours de quoi m'occuper : je me mets sur l'ordinateur, je remets de l'ordre dans mes papiers, je bricole, je me repose ... L'après-midi, avec Ginette, mon épouse, nous jouons à la belote, aux dames, à des jeux de dés...

Comment vous organisez-vous pour les besoins de la vie quotidienne ?

Nous avons la chance d'avoir une mairie qui prend soin des personnes âgées : tous les deux jours, elle nous livre des repas à domicile. Ils sont excellents et ne coûtent que deux euros.

Il y a une chaîne de solidarité. Des gens se proposent pour nous faire les courses aux magasins d'alimentation ou à la pharmacie.

On se téléphone beaucoup, avec la famille et les amis. J'ai des amis israéliens. Là-bas, à Pâques, il y a toujours de grandes fêtes où toute la famille se retrouve. Cette année cela ne sera plus possible. Je vais les appeler.

J'ai aussi prévu d'appeler des adhérents de l'Addeva 93.

Et sur le plan médical ?

Vu mon handicap respiratoire, je dois vivre jour et nuit sous oxygène et prendre un traitement cœur-poumon avec un médicament qui n'est délivré que par la pharmacie de l'hôpital.

Malgré le confinement, j'ai pu trouver des solutions sans avoir à me déplacer : la pharmacie de l'hôpital envoie les médicaments à une pharmacie proche de mon domicile.

Avant le confinement, j'ai reçu une livraison d'oxygène. SOS Oxygène m'a fourni un concentrateur qui se branche sur une prise de courant et qui fabrique de l'oxygène. Je l'utilise en journée et la nuit je me branche sur la cuve d'oxygène.

Où en est ta bataille judiciaire ?

J'avais obtenu le relèvement de mon taux d'incapacité de 60 à 100% par le tribunal.

La CPAM 93 a fait appel. L'audience devant la Cour d'appel de Paris était prévue le 1^{er} septembre. Je ne sais pas si elle sera maintenue. La procédure dure depuis quatre ans ! J'ai l'habitude de me battre. Cela me permet de tenir le coup.

Le message de Jean-Paul



En ce mois d'avril les seuls mots que nous entendons : coronavirus et confinement. Je souhaiterais parler du combat courageux mené par le corps médical, suite à mon expérience lors de mes derniers séjours juste avant cette crise au service de pneumologie du Dr Virally du CHU Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois.

J'ai été hospitalisé une quinzaine de jours en octobre-novembre 2019 puis, une vingtaine de jours en janvier 2020 suite à une aggravation respiratoire, avec un passage de 4 jours en réanimation.

Lors de ces deux séjours, j'ai vu des équipes solidaires et courageuses toujours en train de courir à cause du manque d'effectifs et de fournitures et de la vétusté du matériel. Tous – docteurs, infirmiers(es), aides-soignants(es), étudiants(es) ainsi que les femmes de services étaient mobilisés 24 h/24, 7 j/7.

Je n'ose imaginer ce qu'ils vivent physiquement et surtout moralement dans le contexte actuel avec le manque de protections individuelles pour les soignants, les malades et leur famille, car la plupart sont parents de jeunes enfants. Je ne suis pas le seul de nos adhérents à avoir connu cette expérience lors d'une hospitalisation.

Je sais que beaucoup de nos adhérents, malades et accompagnants, doivent se battre et se protéger journellement contre les agressions extérieures pour essayer d'avoir une vie la plus agréable possible.

Depuis des semaines, ce confinement nous empêche de recevoir et d'enlacer les personnes que nous aimons. Mais nous n'avons pas le choix. C'est la meilleure protection. Quand je vois à la télé ces CONS filmés en train de se promener, comme si rien ne pouvait leur arriver, je suis très attristé.

Nos pensées vous accompagnent

La perte d'un être cher, quel que soit son âge, est toujours une épreuve douloureuse. Le confinement peut la rendre encore plus difficile à supporter.

Aujourd'hui nous pensons à toutes celles et ceux qui vivent ces épreuves.

Quand un membre de sa famille a été transporté dans un centre de soins palliatifs après l'arrêt du traitement, ne pas pouvoir lui rendre visite ni lui tenir la main dans ses derniers moments.

Ne pas pouvoir assister aux obsèques d'un proche, emporté brutalement dans un pays étranger par le COVID 19.

S'inquiéter, jour après jour, pour des parents ou des grands parents dans un EHPAD, privés de visites, reclus dans leur chambre sans activité.

Savoir que des cas de coronavirus sont pris en charge avec difficulté par des auxiliaires de vie surchargés sans réels moyens de se protéger.

Nous savons combien ces situations sont insupportables. Nos pensées vous accompagnent. N'hésitez pas à nous appeler. Nous sommes là pour vous soutenir.

Alain

COVID 19 : Pourquoi en est-on arrivé là ?

Ni la date ni l'ampleur de la pandémie n'étaient prévisibles. Mais les pouvoirs publics ne pouvaient pas ignorer que la menace existait. Il fallait s'y préparer.

Quand le confinement sera levé, viendra l'heure des bilans. Il faudra tirer les leçons de ce qui s'est passé et dire : « plus jamais ça ! »

Des questions incontournables doivent être posées.

Il y a dix ans, l'État disposait d'un stock d'un milliard de masques chirurgicaux et de centaines de millions de masques FFP2.

Pourquoi les gouvernements successifs ont-ils réduit ce stock comme une peau de chagrin ?

Pourquoi ont-ils fermé tant de lits et supprimé tant d'emplois dans les hôpitaux ?

Pourquoi sont-ils restés sourds aux souffrances et aux revendications des soignants épuisés par le manque de moyens et de personnel ?

Ces « héros en blouse blanche » dont tous saluent aujourd'hui le travail au service de tous...

S'il n'y avait qu'une seule leçon à tirer de cette pandémie, elle vaudrait aussi pour la catastrophe

sanitaire de l'amiante : la Santé n'est pas une marchandise. Le profit de quelques uns ne doit jamais passer avant la Santé de tous.

L'Andeva veut une loi d'indemnisation

« *Tous les soignants malades seront reconnus au titre des maladies professionnelles, sans exception* », a déclaré Olivier Véran, le ministre de la Santé.

Oui, la société a une dette vis-à-vis de toutes celles et ceux qui sont en première ligne dans le combat contre le COVID 19 : les soignants, mais aussi les pompiers, les policiers, les éboueurs, les routiers ou les caissières des magasins d'alimentation dont l'activité permet à notre pays de continuer à fonctionner. Cette dette, la société doit s'en acquitter, sans tarder et sans mégoter.

Face à une situation exceptionnelle, il faut prendre des mesures exceptionnelles.

La réglementation existante ne permet pas d'indemniser dignement toutes les victimes et les familles. L'Andeva demande au gouvernement de promulguer une loi d'indemnisation assurant une réparation rapide et équitable de tous les préjudices subis. Elle demande la création d'un **fonds d'indemnisation spécial**, alimenté par les employeurs et par l'État.

Cela permettrait de répondre aux besoins de tous ceux, salariés ou bénévoles, qui garderont des séquelles plus ou moins graves après une intubation dans un service de réanimation.

En cas de décès, elle garantirait l'indemnisation de tous les proches du défunt, y compris les pacsé-e-s et les concubin-e-s auxquels une législation archaïque et discriminatoire refuse le statut d'ayant droit dans le secteur public.

L'Assemblée a donné au gouvernement des moyens exceptionnels, en situation de crise sanitaire, pour légiférer très rapidement.

Il faut passer aux actes.

COMMENT SE RÉUNIR EN FAMILLE ?

Sans être dans la même pièce, on peut se retrouver ensemble à 7 ou 8 personnes :

Conférence téléphonique : faire le 36 15. et suivre les instructions. Donnez l'heure, le numéro de téléphone et le code aux participants.

Visioconférence (ordinateur avec micro et caméra, tablette, smartphone) :

<https://framataalk.org/accueil/fr/>